

L'ajournement

L'augmentation prévue du produit de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés est d'environ 5 milliards. Le produit de la taxe de vente fédérale sur les fabricants va augmenter de plus de 3 milliards au cours des trois prochaines années, même si le ministre déclare que la taxe de vente fédérale détruit l'économie, pourtant cela ne l'empêche pas de continuer à l'augmenter.

Avec les chiffres que je viens de citer, nous sommes censés nous retrouver dans un premier temps avec un train de réformes fiscales plus ou moins neutres au plan des recettes. Je dis plus ou moins, parce que malheureusement il y a beaucoup de tours de passe-passe dans tout cela. Les chiffres donnés par le ministre lui-même en page 34 des Perspectives économiques financières font voir que 2,7 milliards s'expliquent par l'accélération des remises des acomptes provisionnels d'impôt des particuliers et des remises de taxes de vente et d'accise. D'autres sources autorisées, par lesquelles j'entends le bulletin sur la fiscalité de la Banque de Montréal et le bulletin équivalent plus récent de Peat Marwick, évaluent les tours de passe-passe—l'expression est de moi et non pas d'eux—à presque 4 milliards de dollars et, dans un autre cas, à plus de 3 milliards.

Nous pouvons voir aussi à la page 51 du Livre blanc, Perspectives économiques et financières, que les Canadiens auront payé presque 17 milliards de dollars en taxe de vente fédérale à la fabrication en 1990 comparativement à 7,5 milliards en 1984-1985.

Ce que le gouvernement a appelé la phase I de ses propositions de réforme fiscale est censée être valable en elle-même, mais le gouvernement, mine de rien, y effectue un virage majeur dans la politique publique, de l'impôt sur le revenu à la taxe à la consommation. Dans la phase II, le gouvernement propose d'abolir la taxe de vente à la fabrication. Nous la verrons remplacée par une taxe multi-stade sur les biens et services. A chaque étape de la chaîne de production jusqu'à la vente aux consommateurs, chaque entreprise fera payer la taxe sur ses ventes et recevra un crédit pour la taxe payable sur ses achats. La charge retombera finalement sur les consommateurs qui sont les derniers au bout de la ligne. Cette nouvelle taxe de taxe est censée combler le manque à gagner de 2,7 milliards. Elle est censée remplacer la taxe de vente à la fabrication, permettre de supprimer la surtaxe sur le revenu et réduire encore plus les impôts sur le revenu. Nous sommes pourtant encore loin des chiffres réels.

Encore une fois, quelles recettes le ministre attend-il de cette nouvelle taxe, compte tenu du fait que le gouvernement, au cours de son mandat, a déjà porté les impôts à un niveau sans précédent? Combien le ministre pense-t-il pouvoir retirer de l'économie sans risquer de provoquer une récession?

● (1815)

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de la députée. J'espère que, par souci d'équité et d'exactitude, elle réexaminera certains de ses commentaires, particulièrement sa déclaration préliminaire concernant l'augmentation des impôts prélevés auprès des familles à faible ou à moyen revenu. Cet énoncé n'est pas exact.

La députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) demande si la réforme fiscale signifie que le gouvernement tirera de la taxe

de vente des recettes plus élevées que celles prévues dans le Livre blanc. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, il s'est engagé à mettre en oeuvre un programme de renouveau économique et de gestion financière judicieuse. Depuis septembre 1984, il réussit à maîtriser le déficit. Les taux d'intérêt ont baissé vertigineusement. Aujourd'hui, il y a au delà d'un million de travailleurs de plus que lorsque nous avons pris le pouvoir. Le gouvernement a manifestement choisi la bonne approche.

La réforme globale de la fiscalité constitue un élément important du programme gouvernemental. Les Canadiens veulent un régime fiscal juste et progressif. Ce régime doit encourager l'esprit d'initiative et faire en sorte que les particuliers qui ont un gros revenu de même que les sociétés rentables paient leur juste part d'impôts. Il doit également soutenir le caractère concurrentiel du Canada sur le marché international et augmenter les occasions d'emploi des Canadiens.

A la première étape de la réforme fiscale, nous avons abaissé le taux d'imposition des particuliers et transformé en crédits d'impôt un certain nombre d'exemptions. Ainsi, et j'espère que le député en prend note, 850 000 Canadiens au bas de l'échelle des revenus ne paieront plus aucun impôt. Et huit ménages sur 10 en paieront moins. La baisse des impôts sera, en moyenne, largement supérieure à 400 \$ par année. Voilà des avantages concrets dont profiteront les Canadiens moyens.

Mais il faut faire mieux encore. Le gouvernement croit qu'une taxe de vente juste est l'un des fondements du régime fiscal. Or, la taxe de vente actuelle est nettement dépassée, ce dont tous les partis à la Chambre conviendront certainement. Le gouvernement s'est donc engagé à la remplacer par une taxe de vente plus générale à paliers multiples dans la deuxième phase de sa réforme fiscale.

Le nouveau régime favorisera à la fois et la croissance économique et la justice fiscale. En fait, le nouveau régime sera plus équitable que toute taxe de vente jamais imposée jusqu'ici. Les Canadiens à faible revenu vont bénéficier du crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, qui va accuser une hausse substantielle de plusieurs centaines de dollars. Les familles à revenu moyen vont aussi bénéficier de nouvelles baisses d'impôt. Comme la première phase, la deuxième ne rapportera aucune recette au Trésor.

Comme on l'a déjà dit, le taux d'imposition sera fonction de la nécessité de générer des recettes suffisantes pour remplacer les recettes tirées de la taxe de vente actuelle, supprimer les surtaxes, hausser considérablement le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente pour les Canadiens à faible revenu et financer d'autres baisses d'impôt pour les familles à revenu moyen. La deuxième phase de la réforme fiscale ne rapportera donc pas de nouvelles recettes au Trésor.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—
LA PÉNURIE DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE À TORONTO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais que vous remontiez dans le temps et vous rappeliez des souvenirs d'il y a quelques années. Vous souvenez-vous de votre tout premier appartement? Peut-être pas, mais, en ce qui me concerne, je m'en souviens assurément.